

SÉANCE ORDINAIRE 21 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Erick Johnson, représentant substitut de Deux-Montagnes

Absent

Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 001-01-2019

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 21 janvier 2019 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 002-01-2019

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17</u> <u>DÉCEMBRE 2018</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 003-01-2019

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2019</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 17-01-2019 au montant de **49 926.11 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 004-01-2019

3.2 <u>AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO</u> RT01-2019 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

La conseillère, madame Manon Robitaille, donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure, il sera présenté pour adoption le règlement numéro RT01-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics.

La conseillère, madame Manon Robitaille, présente le projet de règlement numéro RT01-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics.

Résolution RT 005-01-2019

3.3 <u>APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2019 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
02-921-00-85x	Règlements d'emprunt Intérêt	27 328 \$
03-210-00-00x	Capital	513 705 \$
02-415-00-331	Bell Canada	<i>7</i> 92 \$
02-415-00-681	Hydro-Québec	150 000 \$
02-415-00-422	Assurances	16 038 \$
02-415-00-414	Frais d'administration	38 023 \$
	Total	745 886 S

Résolution RT 006-01-2019

3.4 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QU' il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans

l'opération de la Régie de traitement des eaux

usées de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé de la Régie de traitement des

eaux usées de Deux-Montagnes était de 3 079.97 \$

au 31 décembre 2017:

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2019, un surplus de 3 079.97 \$ provenant du déficit accumulé.

EXPLOITATION

Résolution RT 007-01-2019

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;



CONSIDÉRANT QUE

les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Antoine Tardif:

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de décembre 2018 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 008-01-2019

4.2 ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT le mandat de la ville de Deux-Montagnes pour

procéder un appel d'offres regroupés pour les produits chimiques des municipalités et des Régies

de la Rive-Nord;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues conformes du 13

juillet 2018 par la Ville de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la ville de Deux-Montagnes,

responsable de l'achat regroupé, par le biais de la résolution numéro 2018-10-11.230, d'octroyé le contrat pour l'achat des produits chimiques pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 au

plus bas soumissionnaire conforme par item;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de

sulfate d'aluminium à 48,8% a été Kemira Water Solutions Canada Inc. à un taux de 0.205 \$ / kg

liquide;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de mandater Kemira Water Solutions Canada Inc. à titre de fournisseur du sulfate d'aluminium liquide à 48.8 % pour l'année 2019 à un taux de 0.205 \$ / kg liquide.

Il est également résolu d'allouer un budget d'au plus 110 000 \$ aux fins de procéder à l'achat d'environ 536 585 kg de sulfate d'aluminium liquide.

QUE la résolution numéro 2018-10-11.230 de la Ville de Deux-Montagnes est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-635.

Résolution RT 009-01-2019

4.3 RENOUVELLEMENT DU MANDAT RELATIF AU CONTRÔLE PARASITAIRE

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise Extermination et capture Rive-Nord aux fins d'effectuer le contrôle parasitaire de l'immeuble pour l'année 2019, pour une somme de 1 700 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.



Résolution RT 010-01-2019

4.4 VIDANGE DES DESSABLEURS

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 12 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues, à raison de quatre fois durant l'année, soit au mois de janvier, mai, de septembre et d'octobre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 011-01-2019

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18h55.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU PRÉSIDENT	STÉPHANE GIGUÈRE SECRÉTAIRE	

